



Lire le journal du
28 février 2026

LaProvence.



Menu | Actualités | **En continu** | **Ma ville** | **Municipales 2026** | **Faits divers** | **Economie** | **OM** | **Avis de décès** | **Services** | **Partenaires**

À la une > Environnement > Dépollution du littoral sud : deux nouvelles actions en justice lancées par les associations écologistes

P Article réservé aux abonnés

Dépollution du littoral sud : deux nouvelles actions en justice lancées par les associations écologistes

Par **Theo BESSARD**

Publié le 27/02/26 à 18:20

Commenter

Partager

L'ancienne usine Legré Mante, qui présentait déjà en 2011 des taux 500 fois supérieurs aux seuils d'alerte pour 35 polluants.

/ Photo Gilles Bader

Environnement

Deux fois par mois

Les enjeux et initiatives environnementales de la région, 2 fois par mois

S'inscrire

[Voir toutes les newsletters](#)

Écouter l'article (4:07)



Écouter le résumé (1:31)



Nouveauté !

[Marseille](#)

Trois associations marseillaises qui ont fait condamner l'État à dépolluer le littoral sud en 2024 annoncent revenir à la charge. Elles veulent des travaux plus importants dans les calanques et contraindre le propriétaire de l'ancienne usine Legré Mante à lancer des travaux de dépollution "à la hauteur".

Une réunion publique était organisée par les associations Santé littoral Sud (ASLS), Union calanques littoral (UCL) et FARE sud, ce jeudi 26 février au soir, au centre social Mer et colline (8e) pour évoquer la pollution des sols de l'ancienne usine Legré Mante (8e), fermée en 2009. Utilisée pour produire du plomb et de l'acide tartrique durant un siècle, elle fait aujourd'hui l'objet d'[un projet immobilier de Ginkgo, "une plateforme d'investissement dédiée à la régénération urbaine durable"](#). Et ces trois associations organisatrices, qui en 2024 avaient fait condamner l'État pour "carence fautive" l'obligeant à dépolluer le littoral sud, annoncent aujourd'hui de nouvelles procédures, dont l'une concerne plus particulièrement le site de Legré Mante.

8,5 hectares de terrains contaminés

D'après les études sanitaires menées entre 1996 et 2011, les résidus des activités de l'ancienne usine ont laissé des niveaux de pollution jusqu'à 500 fois supérieurs aux seuils d'alerte pour 35 polluants. Ginkgo, propriétaire du site depuis 2017, entend dépolluer les 8,5 hectares de terrains contaminés, un chantier estimé à 12 millions d'euros. L'objectif ? Construire 143 logements neufs dans le cadre d'une opération immobilière portée avec le promoteur Constructa et dont le permis de construire a été déposé en août dernier. La Ville de Marseille confirme que "cette demande est en cours d'instruction". Toutefois, "le projet est soumis à une procédure d'évaluation environnementale qui implique une phase de participation du public par voie électronique. La synthèse des observations devrait intervenir début avril. En attendant, la phase d'instruction est suspendue", précise-t-elle.

À lire aussi : Municipales 2026 à Marseille : la campagne électorale a déjà mis le cap au sud

Rolland Dadéna, président de l'association Santé littoral sud (ASLS), au micro lors de la réunion d'information organisée par son association. / PHOTO TBE

Ginkgo indique quant à lui que "l'ensemble des travaux seront lancés dès que les autorisations seront obtenues et purgées de tout recours". Problème, "le plan de dépollution de Ginkgo nous inquiète beaucoup", pointe le président de l'ASLS, Rolland Dadéna. "Sur une superficie de 50 000 mètres carrés, Ginkgo a choisi de dépolluer en profondeur environ 500 mètres carrés", ajoute ce militant écologiste. Pour avoir un chantier "à la hauteur", les associations ont déposé cette semaine un recours en exécution au tribunal administratif. Elles demandent "des astreintes financières" et que "la loi de 2017 sur la gestion des sites et des sols pollués s'applique pour garantir les plus hauts standards de sécurité". [Car selon la décision de justice de 2024, l'État devait exercer son pouvoir de police de l'environnement](#) pour s'assurer que Ginkgo dépollue l'ancienne usine Legré Mante avant octobre 2025 mais les travaux n'ont pas commencé.

Un crassier brun à Saména (8e), formé par le déversement de scories en fusion qui étaient rejetées par les anciennes usines du littoral sud. / PHOTO GILLES BADER

Une dépollution des calanques jugée insuffisante par les associations

Ce jeudi soir, les associations ont aussi évoqué les calanques, qui accueillent plus de 3 millions de touristes par an et dans lesquelles 77 sites pollués aux métaux lourds par d'anciennes usines ont été identifiés. Vingt zones sont actuellement dépolluées par l'agence de la transition écologique (Ademe) pour un budget de 15 millions d'euros [grâce à un chantier XXL commencé en septembre 2025](#) et qui doit s'arrêter en mars 2027. Dans ce dossier aussi, les associations ont déposé il y a quelques jours un recours au tribunal administratif. *"Dans cette procédure, on demande à l'État d'effectuer une dépollution complète des calanques car on considère que plus c'est dépollué en amont, moins cher et plus efficace seront les travaux"*, présente l'avocat des associations environnementales, maître Florent Tizot, qui espère une nouvelle audience *"dans l'année"*. La préfecture n'a pas souhaité commenter ces procédures.

Démarrez la conversation

Votre opinion compte pour nous. Rejoignez la communauté laprovence.com en réagissant sur l'article Dépollution du littoral sud : deux nouvelles actions en justice lancées par les associations écologistes.

A lire aussi



Talons, porte-jarretelles et string rose à la maternité de Pertuis : quand le show de l'aide-soignant tourne à...



Dix camions de prostituées retirés par la police puis placés en fourrière, aux Angles



Ménopause : la masturbation pour soulager les symptômes ?



Municipales à Marseille : condamnée à 1 an d'inéligibilité, Sandrine D'Angio reste candidate du RN dans les 13e-14e

[Pour gérer vos consentements, cliquez ici.](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Application mobile



[Charte éditoriale](#) [CGV](#) [CGU](#) [Mentions légales](#) [Confidentialité](#) [Exercez vos droits](#) [Service client](#) [Abonnement](#) [Resiliation](#) [Newsletters](#) [Gérer Utiq](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©LaProvence

